



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Balance des paiements

Question écrite n° 105

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande à M le ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, charge de la mer, de bien vouloir lui indiquer quelle est la part de la marine marchande et du transport maritime pétrolier, en particulier, dans le déficit de notre balance commerciale.

Texte de la réponse

Reponse. - La balance commerciale, dont le déficit en 1987 a été de 31 milliards de francs, retrace les transactions sur les biens. Les activités de transport figurent dans la balance des services, ces deux balances étant comprises dans le titre 1, transactions courantes, de la balance des paiements. La ligne « transports maritimes » de la balance des services retrace les flux financiers entre résidents et non-résidents concernant les transports entre la France et l'étranger, la France étant en la circonstance composée du territoire métropolitain, des DOM-TOM, de Mayotte et Monaco. Il en résulte donc qu'une fraction importante du trafic maritime, ouvert pour partie à la concurrence étrangère (DOM-TOM) et où les positions de l'armement français sont fortes, échappe par convention à cette ligne. De surcroît, on notera que les conventions du FMI observées pour la confection de la balance des paiements excluent la prise en compte des frets sur importations encaissées par l'armement français et les frets sur exportation encaissés par un armateur étranger. Au total, la ligne transport maritime retrace les transactions relatives au transport des importations par les armateurs non résidents et des exportations par les armateurs français. Les trafics tiers, c'est-à-dire ceux relatifs à des transports ne touchant pas des ports français, peuvent être inclus dans cette ligne dès lors qu'ils impliquent une transaction entre un résident et un non-résident. Sous ces réserves, le déficit de la ligne transport maritime s'est élevé à 0,5 milliard de francs en 1987. Ce déficit résulte pour partie du fait que structurellement les importations (pétrole, minerai) sont le plus souvent originaires d'outre-mer et sont donc très « maritimes » alors que les exportations dirigées principalement vers nos voisins européens sont souvent acheminées par voie terrestre. Le mode de comptabilisation retenu par la Banque de France, qui établit la balance des paiements, ne permet pas d'isoler les différents trafics, dont le trafic pétrolier. En revanche, pour les seules importations de pétrole brut par voie maritime, les données disponibles obtenues auprès de la profession font état pour 1987 d'un déficit de 784 millions de francs, les navires pétroliers français ayant encaissé une recette totale de 1 210 millions de francs sur l'ensemble de leurs trafics alors que le coût total du transport de nos importations s'est élevé à 1 994 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2134